

Le vendredi treize décembre deux mille vingt-quatre à neuf heures trente minutes, sur convocation du Président en date du trois décembre deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.

ETAIENT PRESENTS :

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
4. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
5. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz,
6. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
7. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,
8. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets,
9. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,

MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

10. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG,

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M de MENTHON,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à M. PELLICIER,
3. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller Communautaire CC Pays Evian Vallée d'Abondance, ayant donné procuration à Mme FAUDOT,
4. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy, ayant donné procuration à M. EVERAERE,
5. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M. THEVENET,
6. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donnée pouvoir à Mme BLANC,
7. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à Mme BOUCLIER,
8. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier, pouvoir donné à M. BOCHATON,

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :

1. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC des Vallées de Thônes,
2. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret,
4. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
5. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton 2,
6. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
7. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente CA du SDIS 74,
8. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
9. M. François ASTORG, Maire d'Annecy,
10. M. DESAIRE Emmanuel, Maire-adjoint de Groisy,
11. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
12. M. Serge BEL, Maire de Messery,

PERSONNES INVITEES :

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,
M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74,
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

2024-06-50 – ADMINISTRATION GENERALE – Approbation de la convention entre le FIPHFP et le CDG74 relative au financement d'actions menées par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie à destination des personnes en situation de handicap

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au FIPHFP ;

Vu la délibération n°2007-05-04 du 24 mai 2007 modifiée du comité national du FIPHFP portant sur les modalités de dévolution par voie conventionnelle des financements du FIPHFP ;

Vu la délibération n°2007-05-07 du 24 mai 2007 du comité national du FIPHFP portant sur la répartition des compétences en matière de décisions de financement entre le comité national, les comités locaux et le directeur de l'établissement public ;

Vu la délibération n°2021-ARA-05-03 du 20 mai 2021 du Comité local du FIPHFP de la région Auvergne Rhône Alpes portant décision de financement ;

Vu la délibération n°2023-10-10 du 12 octobre 2023 portant sur la décision relative au nouveau modèle de convention pour le financement d'actions menées par les centres de gestion à destination des personnes en situation de handicap

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, explique aux membres du Conseil d'Administration que depuis 2009, le Centre de gestion a affirmé sa politique à destination des collectivités et de leurs agents en situation de handicap. Cette politique s'est traduite par un conventionnement avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) :

- 1ere convention « V1 » 2009-2012 + avenant 1^{er} semestre 2013,
- 2eme convention « V2 » 2013-2015 + avenant 2016,
- 3eme convention « V3 » 2017-2019 + avenant 2020,
- 4eme convention « V4 » 2021-2023 + avenant 2024,

Etablissement public crée en 2006, le FIPHFP collecte les contributions de l'ensemble des établissements publics de plus de 20 agents n'ayant pas atteint le seuil de 6% de personnel en situation de handicap, et les redistribue au travers d'un catalogue d'interventions, d'une part, mais également de conventions pluriannuelles pour les plus gros employeurs, et pour les centres de gestion qui gèrent la carrière de nombreux agent

s sur leurs territoires.

Les conventions des CDG leur allouent des moyens pour accompagner l'ensemble de leurs collectivités affiliées sur leur politique handicap. Des objectifs quantitatifs sont ainsi fixés sur de grands axes d'action : sensibilisation, recrutement, maintien dans l'emploi, apprentissage.

Après une phase de bilan de la convention 2021-2024, un travail d'écriture de la convention et de négociation budgétaire a été mené, en étroite collaboration avec les représentants du FIPHFP tant sur le plan régional que national. Cette convention a reçu un avis favorable du Comité d'engagement du FIPHFP le 05/11/2024 pour présentation en comité local ; le 03/12/2024, devant un collège d'employeurs publics, de représentants d'organisations syndicales et d'associations représentant les personnes en situation de handicap de la région Auvergne Rhône-Alpes. Le CDG74 a reçu un avis favorable concernant sa convention de cinquième génération pour le maintien et le recrutement de personnes en situation de handicap au sein des collectivités affiliées. Cette convention s'étalant sur 4 ans (2025/2028) s'articule autour de 5 axes :

- La communication sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : 12 sessions d'information et 20 collectivités accompagnées individuellement ;
- Le recrutement de personnes en situation de handicap au sein d'établissements publics : 7 agents sur des contrats d'au moins 6 mois, et 6 sur des contrats d'au moins 1 an ;
- Le maintien dans l'emploi et le reclassement : 136 études de poste et 8 PPR ;
- Le recrutement d'apprentis en situation de handicap au sein d'établissements publics : 20 apprentis
- Des actions spécifiques (propres à chaque CDG) :
 - o Animation d'un réseau de référents handicap internes aux collectivités de Haute-Savoie,
 - o Action de formation pour des demandeurs d'emploi en situation de handicap ou des agents en reclassement vers la filière administrative.

Le suivi de cette convention, l'animation interne de son comité de pilotage et la production des éléments de bilan est dévolue à la mission handicap du CDG74.

Le Conseil d'Administration,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention entre le FIPHFP et le CDG74,

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le : 30 DEC. 2024

Certifié exact,
Pour le Président
La Directrice Générale,



Valérie BOUVIER

Pour extrait conforme le 16 décembre 2024,
Le Président du Centre de Gestion de la FPT,


Antoine de MENTHON



Bilan opérationnel par axe

Axes des plans d'action	Période	Objectif	Résultat
Sensibilisation (plus de 1200 agents sensibilisés depuis 2009)	2009/2013	400	400
	2013/2016	450	499
	2017/2020	550	238
	2021/2024	5 sessions	9 sessions
Recrutement	2013/2016	15 personnes	1
	2017/2020	3 personnes	0
	2021/2024	3 personnes	0
Maintien dans l'emploi/reclassement (études de postes, PPR) (plus de 400 études de poste/de maintien depuis 2009)	2009/2013	119	122
	2013/2016	150	131
	2017/2020	157	154
	2021/2024	115	116
Accessibilité	2013/2016	1 formation	1
	2017/2020	3 diagnostics	2
Apprentissage (56 apprentis recrutés depuis 2009)	2013/2016	15 apprentis	25
	2017/2020	20 apprentis	17
	2021/2024	15 apprentis	14
Action innovante	2021/2024	1 formation administrative	Action incomplète

Bilan financier du partenariat

Convention	Réalisé convention	Taux d'emploi Fonction publique territoriale 74
V1 2009/2013	235 657 €	
V2 2013/2016	408 571 €	4.97% (taux d'emploi légal)
V3 2017/2020	420 410 €	
V4 2021/2024	268 500 €	6.03%
Total	1 133 138 €	

Lors de la signature de la convention « V4 », l'ensemble des CDG avaient été soumis à une diminution budgétaire notable (- 50%), le budget du FIPHFP étant à l'époque soumis à un effet ciseau important (baisse des contributions liée à l'augmentation du taux d'emploi mais également augmentation des demandes d'interventions via le catalogue).